MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Liberté
Égalité
Fraternité

Formation PAPI – 3 février 2025

Objectifs de la formation

Philippe Lacroix
MTE/DGPR/SRN/BAT

- Comprendre les objectifs du dispositif PAPI et le cadre dans lequel il s'insère (DI, GEMAPI, OH)
- Connaitre le contenu d'un PAPI
- Approfondir les thèmes de la réduction de la vulnérabilité, du diagnostic de vulnérabilité, de la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme et de l'évaluation socio-économique des projets
- Savoir instruire un dossier de PAPI – principe de l'instruction facilitatrice
- Connaitre les procédures et le rôle de chacun des services de l'Etat
- Connaitre le fonctionnement du FPRNM
- Conaitre les évolutions du cahier des charges PAPI 3 2023
- Inciter les collectivités à se lancer dans la démarche

La politique de prévention des inondations

- **Rappels**

  - 2007 : directive n°2007/60/CE relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (dite « directive inondation »
  - 2010 : refonte du cadre de la politique française de gestion des risques d'inondation à l'occasion de la transposition de la directive inondation en droit interne par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (LENE)
  - 2011 : évaluation préliminaire des risques inondations (EPRI)
  - 2012 : identification de 122 territoires à risque important d'inondation (TRI) :
    - cartographie des risques permettant un premier diagnostic de l'exposition au risque inondation en fonction du niveau des événements (fréquent, moyen et extrême)
  - 2014 : stratégie nationale de gestion des risques d'inondation (SNGRI)
  - 2015 : plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) sur chaque grand bassin hydrographique.
  - 1er janvier 2018 : effectivité de la compétence GEMAPI

Les programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI)

- Historique
  - 2002 : mise en place du dispositif sur la base d'un **appel à projets** ponctuel (post crues du Gard)
  - 2011 : pérennisation sur la base d'un cahier de charges national (post Xynthia) pour s'intégrer dans le nouveau cadre de la politique PI
  - 2017 : nouveau cahier des charges dit « PAPI 3 »
  - 2020 : plan d'actions PAPI
  - 2021 : cahier des charges « PAPI 3 2021 »
  - 2023 : cahier des charges « PAPI 3 2023 »

➢ pas de cadre législatif / réglementaire au PAPI puisqu'il s'agit d'un appel à projets

➢ **Un dispositif souple qui permet une approche pragmatique dans une logique d'amélioration continue**

Le dispositif PAPI

- Depuis 2011, **289 projets (145 PAPI d'intention et PEP PEP/ 144 PAPI labellisés)**
- 3,7 Mds € d'actions de prévention
- Une contribution de 1,5 Md€ au titre du FPRNM
- **80% du montant des PAPI** consacrés aux études et travaux relatifs à la gestion des écoulements et aux ouvrages hydrauliques (axes 6 et 7)

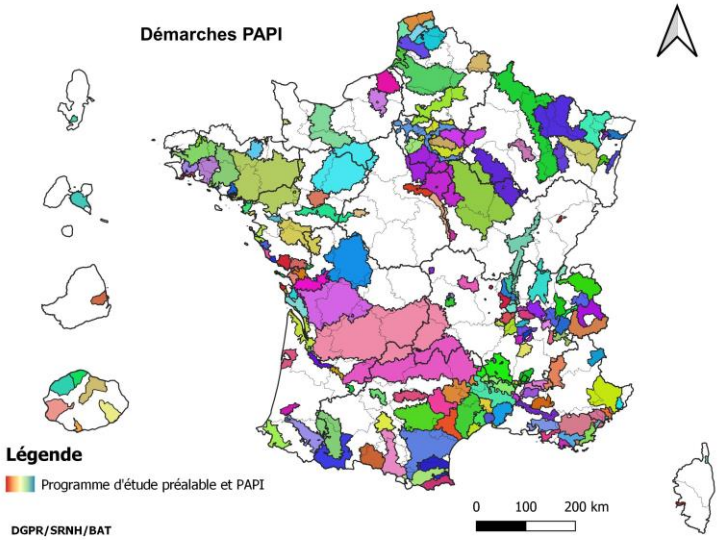

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

MERCI DE VOTRE PARTICIPATION